



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 29 novembre 2023**

N°23-72

ML

OBJET : Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité Syndical en date du 6 octobre 2023

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 06 Octobre 2023

Finances

2. Adoption de la Décision modificative n°1-Budget Principal 2023 et de la Décision modificative n°2 – Budget Annexe CFME 2023

Ressources Humaines

3. Organisation du temps de travail : 1607 heures

4. Participation à la protection sociale complémentaire

5. Revalorisation de la participation aux titres repas

6. Créations de poste

Commande publique

7. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de la charte 2012/2027 et pour l'élaboration de la charte 2027/2042

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Messieurs O. MARIE-REINE.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) -- Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) -C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) - Mr E. JULAT(Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (Cap Nord).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMOIS (Robert) -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA - L. BEAULIEU - K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS -

Messieurs N. AZEROT - M. NADEAU - J. ROSE - D. DINAL - J-C. ECANVIL - E. DUFEAL.

→ **Communes** : -- Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE (CTM) - N. LIMIER (CTM) - M-A. RAVIN (CTM) - Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) - -- Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).

Invitée : Madame A. AGUILERA - CDL CACEM - Représentant la DGFIP

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20231228-23-72-DE
Date de réception préfecture : 28/12/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 06 octobre 2023 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 16 novembre 2023 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment, le vote du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 06 octobre 2023

Considérant que le quorum est atteint et le Président de séance ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 06 octobre 2023,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 06 octobre 2023.

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 29 novembre 2023

Le Président,

Félix ISMAIN

